

VILLE DE THONON LES BAINS

\*\*\*\*\*

**CONVENTION à des fins d'intervention des services municipaux  
pour l'enlèvement de graffiti**

*(convention complétée et signée par le demandeur à transmettre au service  
ENVIRONNEMENT de la commune – Tél : 04.50.17.08.28)*

La ville de Thonon-les-Bains enlève les graffiti sur le domaine communal. Son action peut également concerner l'effacement de tags sur le domaine privé situé à Thonon-les-Bains, sous réserve que :

- les graffiti concernés soient directement visibles du domaine public ; sont exclus les tags situés au sein des bâtiments, des caves, des garages, des cours intérieures,
- le propriétaire, ou son représentant, soit muni du procès-verbal du dépôt de plainte pour graffiti auprès du Commissariat de Police de Thonon-les Bains,
- le propriétaire, ou son représentant, s'engage, afin de participer à la lutte anti-tags menée par la commune, à faire réaliser un traitement anti-graffiti des parois qui auront été nettoyées par la commune.

**Je soussigné(e),** M. / Mme / Melle .....  
demeurant à .....

demande à la ville de Thonon-les-Bains d'assurer l'enlèvement des graffiti sur la propriété située à .....

- dont je suis propriétaire
- pour laquelle je représente les copropriétaires en vertu d'une décision du .....  
en date du .....

**J'atteste** que les tags à effacer sont visibles depuis le domaine public et ne sont pas situés au sein des bâtiments, des caves, des garages, des cours intérieures.

**Situation du graffiti** (préciser son emplacement : mur, cloison de clôture, porte, garage... ; préciser la nature du support : crépis, peinture, béton, pierre...) :

**Description du graffiti** (inscription, couleur, taille ; joindre éventuellement une photo) :

**J'autorise** les services municipaux à pénétrer sur la propriété concernée par la présente demande afin d'enlever les graffiti ; je les dégage de toute responsabilité quant aux éventuelles dégradations du support que pourrait entraîner cette intervention.

**J'ai bien noté que la prestation assurée par les services municipaux est gratuite** et que la commune se réserve le droit de refuser d'intervenir ; elle m'en avisera alors en me signifiant les raisons de son désaccord (support très dégradé, tags non visibles du domaine public...).

**Je joins à la présente convention le procès-verbal de dépôt de plainte pour graffiti.**

Fait à Thonon-les-Bains, le .....

Signature du demandeur :

**Les conditions d'intervention étant réunies, la présente convention peut prendre effet pour l'enlèvement des graffiti décrits ci-dessus.**

Fait à Thonon-les-Bains, le .....

Christophe ARMINJON,  
Maire de Thonon-les-Bains